

Transfert de la médecine scolaire et du médico-social aux collectivités territoriales, c'est non !

Madame Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a annoncé hier, jeudi 17 décembre 2020, que son projet de loi dit « 4D » relatif « à la différenciation, à la décentralisation, à la déconcentration, et pourtant diverses mesures de simplification de l'action publique locale » comporteraient un volet concernant le transfert du médico-social et de la médecine scolaire.

Cette annonce s'inscrit dans le prolongement du courrier du 15 janvier 2020 de l'ancien premier ministre Edouard Philippe envoyé aux préfets de région et de département, leur demandant une réflexion sur la faisabilité d'une décentralisation de certains services d'Etat, dont celui de « *l'éducation nationale-santé en milieu scolaire* ».

Ces projets de transferts ne sont pas nouveaux. Les gouvernements successifs ont eu la volonté de les mettre en place et y ont finalement renoncé suite à la mobilisation des personnels. D'ailleurs ce matin, lors d'un groupe de travail ministériel sur la formation continue des infirmiers de l'Education nationale, Le DGRH du ministère a essayé de nous rassurer en disant que ce transfert ne concernait que les seuls médecins.

Nous ne sommes pas dupes : ce transfert ouvrira une brèche dans la cohésion de nos services ouvrant la voie à une politique de santé sous la coupe des collectivités territoriales.

Dans un contexte de crise sanitaire, le gouvernement n'hésite pas à ressortir ce vieux serpent de mer de transfert aux collectivités territoriales, faisant fi du travail des personnels déjà fortement sollicités dans cette crise (contact-tracing, tests antigéniques, conseils aux écoles, suivis des élèves fragilisés, ...) : quel cynisme !

Le gouvernement sourd à la colère des personnels, tente de poursuivre la casse de la Fonction publique d'État. L'absence de création de postes, l'absence de revalorisation des grilles salariales, l'absence de perspectives de carrière, la faiblesse des promotions et des conditions de travail dégradées rendent peu attractives ces filières. C'est la stratégie utilisée pour décourager les personnels, les inciter à utiliser la rupture conventionnelle. Nos 3 organisations syndicales font corps pour réaffirmer notre attachement indéfectible au service de promotion de la santé et au service social en tant que services au sein du ministère de l'Education nationale.

C'est la fin organisée, planifiée d'une politique publique de santé de prévention pour les enfants et jeunes scolarisés en France à l'encontre de tous les objectifs exprimés par ailleurs : prise en charge, dépistage prévention autour de l'autisme, l'illettrisme, la maltraitance, l'obésité, ...

En conséquence, nous défendrons à tous les niveaux :

- le refus de notre transfert aux collectivités territoriales
- la reconnaissance de nos missions d'accompagnements et d'éducatifs.
- l'arrêt du gel du point d'indice et la revalorisation de nos salaires
- la création de postes d'infirmiers, de médecins d'assistants sociaux et l'arrêt des redéploiements de postes.

Avec la FNEC FP-FO, nous appelons les assistants sociaux, les médecins et les infirmiers à se réunir dès la rentrée pour préparer la grève du 26 janvier 2021 à l'appel de FO, FSU, CGT, SUD et SNCL.

Montreuil, le 18 décembre 2020